



MATERNELLE
NOTE AUX PARENTS PS
INSCRIPTIONS RENTRÉE 2024 - 2025

IMPORTANT À CONSERVER

MODALITES PRATIQUES

* Accueil du mercredi et périodes de vacances scolaires

Il dépend entièrement de la CALI puisqu'il correspond à une journée d'ALSH.
L'accueil se fera dans le bâtiment situé Avenue du Thil, près de l'école maternelle.
Le service sera facturé par la CALI selon le quotient familial de chaque famille.

* Inscription au transport scolaire

La demande étant importante et le nombre de places limité, nous sommes dans l'obligation de nous assurer que les enfants inscrits prennent régulièrement les transports. **Un changement occasionnel d'arrêt** n'est possible qu'après demande expresse auprès des services compétents, puisque les deux circuits sont distincts.

Pour les nouvelles demandes, vous devrez compléter la demande Mairie et une fiche CALI qui seront à retirer en Mairie ou à télécharger sur www.mairie-vayres.fr courant mai. Elles seront à retourner à la mairie avant le 14 juin 2024.



Tout dossier incomplet sera rejeté. Le règlement intérieur et les horaires de passage seront envoyés dès l'acceptation du dossier pendant l'été.

■ **Arrêts actuellement desservis :**

Clos des Noisetiers – Ségransan – La Pompe – Le Gestas – Résidence du Stade – Le Coin – Château Bel Air, chemin de La Lande – Résidence Bel Air, Les Graves, avenue d'Izon.

Zone industrielle de Camparian, Grand Cazaux – Etang de la Garenne – Le Paradis (Ancienne Route Royale) – Les Placettes, avenue de la Placette – Cité des oiseaux – Ecole maternelle – Nioton, avenue de Libourne – Ecole élémentaire.

Les parents ayant des enfants dans les deux écoles et désirant bénéficier de la navette, doivent remplir la demande de transport scolaire (arrêt « école maternelle » pour « école élémentaire »).

* Réservation et paiement des services – Compte Famille

Aucune réservation ne doit être faite par la famille pour la cantine/garderie sur le portail famille. Votre enfant sera inscrit comme présent le jour même aux activités.

Une information sur le paiement des services sera donnée à la rentrée de septembre.

* Retards des élèves / Absences des enseignants

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Les retards répétés dérangent tout le monde : l'élève concerné, tous les élèves de la classe et l'enseignant. Tout enseignant absent est remplacé sous réserve de disponibilité de remplaçants. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans les autres classes si nécessaire.

Horaires de l'école Maternelle		Matin	Pause méridienne	Après-midi	APC	
lundi	Heure de début	8h40	11h55	13h35	Selon l'organisation des enseignants	
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20		
mardi	Heure de début	8h40	11h55	13h35		
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20		
jeudi	Heure de début	8h40	11h55	13h35		
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20		
vendredi	Heure de début	8h40	11h55	13h35		
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20		

*L'accueil périscolaire sera ouvert et facturé de 7 h à 8 h 40 le matin et de 16 h 20 à 19 h le soir.

Pour rappel, l'Académie de Bordeaux appartient à la **Zone A**.
Vous trouverez ci-contre le calendrier scolaire 2024 – 2025.

Pour le Maire,
Jocelyne LEMOINE
Maire-Adjointe déléguée



	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2024	2 septembre 2024 (pré-rentrée des enseignants : 30 août 2024)		
Vacances de la TOUSSAINT 2024	19 octobre 2024 ↓ 4 novembre 2024		
Vacances de NOËL 2024-2025	21 décembre 2024 ↓ 6 janvier 2025		
Vacances d'HIVER 2025	22 février 2025 ↓ 10 mars 2025	8 février 2025 ↓ 24 février 2025	15 février 2025 ↓ 3 mars 2025
Vacances de PRINTEMPS 2025	19 avril 2025 ↓ 5 mai 2025	5 avril 2025 ↓ 22 avril 2025	12 avril 2025 ↓ 28 avril 2025
Pont de l'ASCENSION 2025	28 mai 2025 ↓ 2 juin 2025		
Vacances d'ÉTÉ 2025	5 juillet 2025 ↓ 1 septembre 2025		

Informations complémentaires

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir après les cours.

A conserver